

Les enjeux de la formation en soins infirmiers à l'heure de la réforme au collégial et du virage ambulatoire dans la santé.

par Denise LUSSIER, cégep de Édouard-Montpetit

Le programme de technique de soins infirmiers forme l'étudiante en vue d'assumer le rôle d'une généraliste sur le marché du travail, c'est-à-dire : infirmière de chevet auprès d'un individu qui requiert des soins. Le milieu privilégié pour remplir cette fonction était jusqu'à maintenant le centre hospitalier. C'est la raison pour laquelle actuellement tous les stages se font à l'hôpital.

Présentement, le virage ambulatoire vient modifier la carte de la distribution des soins qui se déplacent vers le domicile du bénéficiaire, avec une prise en charge plus grande des CLSC et la fermeture de plusieurs centres hospitaliers. Il vise à réduire les coûts de la santé par une rationalisation des ressources humaines, professionnelles et en filigrane, une participation accrue des *aidants* naturels, « la famille ».

Une des conséquences immédiates : une coupure importante de postes d'infirmières dans les centres hospitaliers, on parle ici en terme de quelques milliers. Jusqu'à maintenant, 1 700 finissantes atteignent le milieu de travail chaque année et presque toutes arrivaient à se trouver un emploi dans un hôpital. Ainsi, une des actions entreprises par le ministère de l'éducation a été d'amorcer plus tôt que prévu, l'étape de l'étude préliminaire de l'évaluation du programme étant donné les impacts d'un tel virage sur le marché du travail et conséquemment, sur la formation.

Plusieurs questions se posent au regard du contexte actuel : Où situer l'étudiante cégepienne dans la nouvelle distribution des soins ? Quelles seront ses responsabilités et le type de formation à envisager ? Combien en formerons-nous ? Actuellement, il n'y a pas de réponses toutes faites à ces questions.

Les professeures de soins infirmiers sont interpellées notamment par le milieu d'intervention des soins qui se déplace vers le domicile du bénéficiaire, par les CLSC, milieu dévolu jusqu'à maintenant aux bachelières et par l'OIIQ, qui privilégie une formation initiale universitaire en soins infirmières. Sur ce dernier point, l'AEESICQ a pris la position, à son assemblée générale de mai 1995, de défendre auprès des instances appropriées, le maintien de la formation collégiale en soins infirmiers.

Le défi est grand, les enjeux sont nombreux et de divers ordres. Nous sommes 940 professeures de soins infirmiers réparties dans 39 collèges du Québec. D'une part, nous avons développé un savoir-faire qui fait en sorte que nous sommes des intervenantes compétentes. Notamment, une enquête récente auprès des hôpitaux a démontré un taux élevé de satisfaction à l'égard de nos finissantes ; à nous de nous en servir ! Aussi, notre approche pédagogique n'a-t-elle pas servi de modèle dans le monde de l'éducation ! D'autre part, nous sommes conscientes que des choix difficiles seront à faire. Nous ne pourrons pas échapper à des questions du genre : allons-nous continuer d'offrir le programme dans les 39 collèges ? Quelles seront les conséquences sur l'emploi des professeures ? Nous devons donc prendre notre place dans les différentes instances tant dans le domaine de l'éducation que celui de la santé et de la profession, dans un cadre provincial, régional ou politique, pour enrichir les discussions de notre expérience et influencer les décisions.

Enfin, sur une note optimiste, pourquoi ne pas entrevoir avec nos partenaires actuels ou futurs, de nouvelles avenues ? Après tout, des malades, il y en aura toujours. Qui les soigneront ?